

Marie Moret à Gaston Ganault, 24 février 1888

Auteur·e : [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 41 (3)

Collation3 p. (437r, 438r, 439r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Gaston Ganault, 24 février 1888, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 12/01/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45240>

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [24 février 1888](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Ganault, Gaston \(1831-1894\)](#)

Lieu de destination 46, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris

Scripteur / Scriptrice [Inconnu](#)

Description

Résumé Marie Moret remercie Ganault pour son information sur la possibilité qu'a Dequenne de devenir gérant désigné. Elle lui confie qu'elle songe à remettre la

gérance au triumvirat composé d'Eugène André, Dequenne et Pernin, solution qui conviendrait aux « trois dissidents ». Elle lui communique la copie de la lettre qu'elle a écrite à Tisserant à ce sujet. Il est question de consulter Vavasseur, qui avait déjà été consulté pour la rédaction du pacte statutaire, bien qu'il ait été oublié à l'occasion de l'envoi du faire-part du mariage de Godin et de Moret et du faire-part de décès de Godin : elle demande à Ganault s'il peut aller le voir ; elle l'interroge sur le montant des honoraires et lui rappelle que Vavasseur avait demandé 4 000 F pour donner son avis sur la rédaction des statuts rédigés par Tisserant et que ce dernier lui apporta seulement 2 000 F ; elle se demande si Vavasseur leur en a gardé de la rancœur. Elle signale qu'elle pourrait aussi demander conseil à Georges Coulon, conseiller d'État, directeur général des Postes. Support

- La copie porte les marques de la correction manuscrite effectuée par Marie Moret sur l'en-tête du papier à lettre de la lettre originale, auquel elle a ajouté « V[eu]ve ».
- La lettre n'est pas de la main de Marie Moret.

Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Familistère](#), [Finances personnelles](#)

Personnes citées

- [André, Eugène \(1836-\)](#)
- [Association coopérative du Familistère](#)
- [Coulon, Georges \(1838-1912\)](#)
- [Dequenne, Charles \(1867-1922\)](#)
- [Pernin, Antoine](#)
- [Tisserant, Alexandre \(1822-1896\)](#)
- [Vavasseur, Auguste \(1823-1905\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 24/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023
